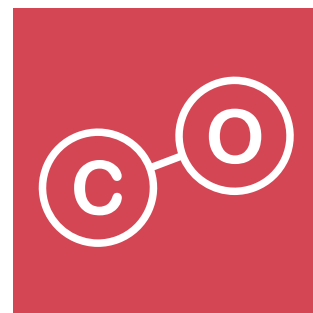




Les risques liés au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz invisible et inodore mais très toxique.

Fatigue, maux de tête et nausées... : l'inhaler provoque des effets dangereux pouvant aller jusqu'au coma et à la mort en moins d'une heure.

Agissez dès l'apparition des premiers symptômes !



Tous les appareils à combustion (qui fonctionnent au gaz, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol) peuvent être une source d'émanation de monoxyde de carbone s'ils sont mal entretenus ou mal utilisés : les chaudières et chauffe-eau, les appareils de chauffage fixes ou d'appoint, les convecteurs fonctionnant avec des fusibles...

Les précautions à prendre

Avant chaque hiver :

- Faites vérifier vos appareils de chauffage et de production d'eau par un professionnel qualifié.
- Faites effectuer un ramonage mécanique des conduits de fumée.

Pendant tout l'hiver :

- Aérez les locaux, en particulier la pièce où est installé l'appareil à combustion.
- N'obstruez jamais les entrées d'air.

Respectez les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant.



Si vous suspectez une intoxication au monoxyde de carbone, prévenez immédiatement les secours au 112, les pompiers au 18 ou le SAMU au 15.

- > **Aérez immédiatement les locaux** en ouvrant portes et fenêtres.
- > **Éteignez les appareils à combustion.**
- > **Évacuez les lieux** et ne les ré-intégrez qu'avec l'aval d'un professionnel.



Manpower
Sécurité